

COLOR RARE

TEMPERELLA

Revision n. 2  
du 25/05/10  
Imprimè le 09/06/2010

## Fiche de Données de Sécurité

### 1. Identification de la substance / préparation et de la Société

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination commerciale: TEMPERELLA

1.2 Utilisation de la substance / préparation : Peinture

#### 1.3 Identification de la société

Raison Sociale	Matières & Couleurs
Adresse	19 rue Pablo Neruda 333140 VILLENAVE D'ORNON
Localité et Etat	FRANCE Tél. 05 56 52 04 88 Fax 05 56 51 39 32

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité  
33@colorare.fr

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

### 2. Identification des dangers.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

### 3. Composition / Informations sur les composants

Le produit n'est pas classé comme dangereux aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements successifs ni ne contient de substances classées comme dangereuse pour la santé ni pour l'environnement conformément à la norme 67/548/CEE et à ses amendements successifs.

## 4. Premiers secours

On n'a connaissance d'aucun dommage au personnel préposé à l'utilisation du produit. Toutefois, en cas de contact, inhalation ou absorption, les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:

**4.1 Contact avec les YEUX:** Laver immédiatement et abondamment à l'eau  
Consulter un médecin. Si l'irritation persiste.



**4.2: Contact avec la PEAU:** Laver abondamment à l'eau.  
Si l'irritation persiste, consulter le médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.



**4.3: INHALATION:** Conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air. Si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

**4.4: INGESTION:** Rincer abondamment la bouche, appeler immédiatement le médecin. Provoquer les vomissements seulement sur conseil s du medecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### INFORMATIONS GENERALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**MOYENS D'EXTINCTION:** les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**DANGERS DUS A L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE:** Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc...)

**EQUIPEMENT:** Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges, gants d'intervention anti-incendie, masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur à protection autonome en présence d'une grande quantité de fumée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1: Précautions individuelles:** Éviter le contact avec la peau et les yeux

**6.2: Précautions pour l'environnement:** Empêcher le produit répandu de s'étaler, en maintenant, si possible, le produit sous forme sèche. Éviter des déversements non contrôlés vers les cours d'eau, eaux résiduaires, eaux de surface. Prévenir les autorités locales en cas de déversement accidentel important.

**6.3: Méthodes de nettoyage:** Recueillir la plus grande partie du produit écoulé avec des matériaux absorbant inertes (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc...). Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau, si cela n'est pas contre-indiqué. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

COLOR RARE

TEMPERELLA

Revision n. 2  
du 25/05/10  
Imprimè le 09/06/2010

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1: Manipulation:

**Précautions à respecter pour une manipulation sans danger:** Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter les équipements de protection individuelle (§8). Lors de la manipulation des fûts, les précautions habituelles en règle de manutention des charges lourdes sont applicables (directives 90/269/EWG).

### 7.2: Stockage

**Conditions de stockage sans danger:** Stocker de façon isolée, à l'abri de l'air. Séparer des acides. Maintenir hors de portée des enfants. Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers de surpression et de surchauffage en cas d'incendie à proximité. Pour les informations relatives aux risques pour la santé et l'environnement, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié.

PROTECTION DES MAINS : NON INDISPENSABLE

PROTECTION DES YEUX : NON INDISPENSABLE

PROTECTION DE LA PEAU : NON INDISPENSABLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : NON INDISPENSABLE

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1: Informations générales

Etat physique.....poudre de couleur blanche  
Odeur.....caractéristique

### 9.2: Informations importantes relatives à la santé, la sécurité

PH.....Non disponible  
Solubilité dans l'eau .....Non disponible

### 9.3 : Autres informations

Viscosité ..... Non disponible.  
Densité de la vapeur ..... Non disponible.  
Vitesse d'évaporation ..... Non disponible.  
Propriétés comburantes ..... Non disponible.  
Coefficient de partage:..... Non disponible  
Point d'ébullition ..... Non disponible  
Point de fusion..... Non disponible  
Point d'inflammabilité ..... > 61°C.  
Propriétés explosives ..... Non disponible  
Pression de la vapeur ..... Non disponible  
Poids spécifique ..... 1,030 Kg/l  
VOC (Directive 1999/13/CE) :.....0  
VOC (carbone volatil) :.....0

# COLOR RARE

# TEMPERELLA

Revision n. 2  
du 25/05/10  
Imprimè le 09/06/2010

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique et en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé, peuvent se libérer.

Sodium tétraborate : ne pas conserver en proximité de forts réducteurs pour éviter le dégagement d'hydrogène qui est explosif.

## 11 Informations toxicologiques.

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit.  
Toutefois, il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

BORAX : oral (LD50 (mg/kg) 2660 (RAT) ; DERMAL LD50 (mg/kg) 10000 (RABBIT)  
CARBONATE DE CALCIUM: oral LD50 (mg/kg) 6450 (RAT).

## 12 Informations écologiques.

### **12.1 : Ecotoxicité**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

## 13 Considérations relatives à l'élimination.

Les résidus du produits doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.  
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et locale en vigueur.

Ne jamais déverser dans les égouts ou dans les eaux de surfaces ou souterraines.

**Emballages:** Les emballages doivent être récupérés ou éliminés dans le respect de la réglementation nationale en vigueur applicable au traitement des déchets.

## 14 Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport, suivant les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Symbole de danger: Aucun

Phrases de risque (R): Aucune

Conseils de prudence (S): Aucun

VOC (Directive 2004/42/CE):

Peintures à effets décoratifs.

VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi:

Valeurs limites: 300.00 (2007) – 200.00 (2010)

VOC du produit: 0.00

COLOR RARE

Revision n. 2  
du 25/05/10  
Imprimè le 09/06/2010

TEMPERELLA

## 16. Autres informations

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

### Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01